



La Gazette de la Route

INFO RAPIDE

Imprimé au siège, 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19-C Paritaire 04085 06475-ISSN n° 1807811 - Directeur de publication Edgar STEMER -

Rédacteur en chef: Patrick BLAISE - Union Fédérale Route - Tél 01 56 41 56 40 - Fax 01 56 41 56 60
courriel: route@fgte.cfdt.fr

2017- n°1

08.02.2017

UFRoute
FGTE-CFDT

DANS CE NUMÉRO :

Compte rendu paritaire déménagement	2
Compte rendu paritaire TRM	2 & 3
Tout ce qui change au 1er janvier 2017	3 à 5
Résultat consultation TRV accord SLO	6 & 7

2017, une année qui démarre sur les chapeaux de roues !

TRM, TRV, CFA, Formation Professionnelle, Salaire, frais de déplacement

Tout est passé en revue depuis le mois de janvier, mais à quel prix !

Au final !...

Rien de valorisant pour les 670000 salariés de la branche !...

DEMENAGEMENT : Carte Pro et Classifications

9h30 ouverture de la séance en présence, pour les Organisations Patronales, de la CSD et de l'UFT. Pour la CFDT, Yves Boré et Olivier Etheve.

L'ordre du jour comporte 2 points :

- La carte professionnelle
- Les classifications

Carte professionnelle :

La Chambre Syndicale des déménagements annonce qu'elle est prête à revoir le sujet à deux conditions :

- Possibilité de ne faire qu'une seule formalité pour la DPAE et la carte professionnelle
- Prendre des renseignements concrets auprès des secteurs du bâtiment pour évaluer la réelle efficacité du dispositif en terme de lutte contre le travail dissimulé.

Toujours pas de nouvelles de l'imprimerie nationale donc pas de possibilité pour le moment d'avancer sur le sujet.

La Présidente, Madame Houpin s'engage à contacter l'imprimerie nationale et Chronoservice pour pouvoir reprendre les négociations au plus vite.

Classifications :

La Chambre Syndicale des déménagements souhaite revoir les contrats saisonniers, les contrats journaliers ainsi que le forfait jour.

Les OP présentent le premier projet pour la grille de classifications concernant uniquement la catégorie ouvrier (grille ci-jointe). Pour les autres CSP, un projet sera présenté lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 10 mars 2017.

11h30, fin de séance.



TRM : NAO et frais de déplacement :

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE FRAIS DE DEPLACEMENT ET SALAIRES DU 30/01/2017

Présents :

FNTR, UNOSTRA, TLF et UFT (qui représentait la chambre des déménagements et la logistique)
CFDT, CFTC, FO, CGT, CFE-CGC.

Pour la délégation CFDT : Patrick Blaise, Yves Boré, Renaud Ardèche, Pascal Quiroga, Kamal El Jouhari, Olivier Etheve.

Frais de déplacement :

La dernière réunion s'est tenue le 23/12/2016 : proposition revalorisée mais insuffisante pour les OS.

Nouvelles propositions des Organisations Patronales à ce jour :

Augmentation de 0.5% en linéaire avec une date d'application au 1^{er} jour du mois suivant la signature.

La CFDT par le biais de Patrick Blaise, fait savoir que l'effort n'est pas suffisant et demande si la proposition est révisable en précisant son souhait de relevé cette augmentation au minimum à 1%. FO intervient et annonce qu'elle serait signataire à 0.7%. Les OP ne disposent pas de mandats améliorés pour l'instant et proposent une nouvelle date fixée au 21/02/2017 à 14h30.

NAO :

La dernière réunion s'est tenue le 23/12/2017.

Nouvelle proposition améliorée des Organisations Patronales :

Pas d'augmentation en linéaire.

Roulants : coefficients 110 à 120 : + 0.9%

128 : + 0.7%

138 : + 0.7%

150 : + 0.5%

Employés : coefficients 125 : + 0.9%

132.5 : + 0.8%

140 : + 0.7%

148.5 : + 0.5%

Pour les autres catégories, augmentation de 0.5%



Une suspension de séance est demandée par les Organisations Patronales suite au désaccord de l'ensemble des Organisations Syndicales. Une nouvelle date est proposée le 21 février 2017 pour poursuivre la négociation mais les OP précisent qu'elles ne sont pas favorables à une augmentation en linéaire.

15h30, fin de séance.

Tout ce qui change au 1er janvier 2017

ASSURANCE

La taxe sur les contrats d'assurance (auto, habitation...) qui permet de financer le fonds de garantie indemnisant les victimes du terrorisme augmente de 1,60 €, passant de 4,30 € à 5,90 €. 140 M€ supplémentaires seront récoltés.

SANTÉ-SÉCU

Prélèvement d'organes. Après le décès, l'avis de la famille ne rentrera plus en compte, et seule l'inscription ou non sur le registre des refus fera foi (lire aussi page 16).

Cigarettes. Le paquet neutre est généralisé

Tiers payant. Les femmes enceintes et les malades atteints d'une affection de longue durée (AMD) — diabète, cancer... — sont dispensés d'avance des frais de médecins remboursés par l'Assurance maladie. Cela représente onze millions de patients.

Plafond de la Sécurité sociale. Revalorisé de 1,6 %, il atteint 39228 € par an (3269 € par mois) .

Hôpitaux et cliniques. Ils doivent remettre au patient à sa sortie une « lettre de liaison » (synthèse médicale du séjour, traitements, ordonnance...) pour la continuité des soins.



FAMILLE

Un congé proche aidant. Les salariés qui aident un proche malade, âgé ou handicapé peuvent bénéficier d'un congé sans solde d'une durée de trois mois, renouvelable une fois, sans avoir à justifier d'un lien de parenté.

Divorce. Plus besoin de passer devant le juge en cas de consentement mutuel. C'est le notaire qui enregistre l'acte. Les époux doivent obligatoirement se faire conseiller par deux avocats différents.

AUTOMOBILE

Verbalisation. Les employeurs ont l'obligation de dénoncer les employés coupables d'infraction au volant d'un véhicule de société. A défaut, ils encourent 650 € d'amende.

Réparation. Les garagistes ont l'obligation de proposer aux automobilistes des pièces de rechange d'occasion.

Véhicule électrique. Un bonus de 1 000 € pour l'achat d'un deux ou trois-roues motorisé électrique est instauré. Celui de 10 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique remplaçant un vieux diesel est maintenu.

Vitres teintées. A l'avant (pare-brise et portes) d'un véhicule, elles sont désormais interdites : 70 %, c'est le taux minimal de transparence exigé.



SMIC

Pas de coup de pouce, le salaire minimum augmente simplement de 0,93 %. Une personne au salaire minimum touche désormais 9,76 € brut par heure (contre 9,67 €), soit un salaire mensuel brut de 1 480,27 €. En net par mois, cela fait 1 153 € (11 € de plus).

BULLETINS DE PAIE

Ils peuvent désormais être dématérialisés et envoyés par l'employeur sous forme électronique, sauf opposition du salarié. Ils sont consultables sur le site Internet du compte personnel d'activité et les entreprises devront en garantir l'accès pendant cinquante ans. Ils sont aussi simplifiés dans les sociétés de plus de 300 salariés.

CONSOMMATION

Gaz et eau. La facture de gaz des 5,8 millions de clients d'Engie augmente de plus de 5 %. En cause notamment, la remontée des cours du pétrole qui devrait continuer en 2017 et la hausse de 35 % de la taxe carbone. Les fournisseurs d'eau, quant à eux, doivent mentionner le prix au litre (hors abonnement) sur les factures.

Timbre-poste. Son prix passe de 0,80 à 0,85 € pour la lettre prioritaire et de 0,70 à 0,73 € pour la lettre verte.

Étiquetage. Au-delà de certains seuils (8 % de viande, 50 % de lait), les plats cuisinés doivent mentionner l'origine des produits étrangers. Seuls les produits 100 % viande française ou 100 % lait français pourront porter l'étiquette « Produit d'origine française ».

Carburant. La majoration de la taxe carbone provoque une augmentation de 4 centimes par litre de gazole.

Fioul domestique. Pour 1 000 litres, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) augmente de 27,12 €, passant de 115,56 € à 142,68 €.

ENVIRONNEMENT

Sacs de courses. Fini le plastique chez le primeur : tous les sacs à usage unique (de moins de 50 microns d'épaisseur), non compostables, sont bannis des rayons, de même que les blisters emballant journaux et publicité.

Pesticides. Leur usage pour l'entretien des espaces verts publics (jardins, voiries, promenades) est banni.

L'isolation thermique. Elle est obligatoire pour les combles, la toiture ou la façade, en cas de gros chantier de réfection de l'immeuble ou de la maison.

FISCALITÉ

Impôt sur le revenu. La baisse promise par François Hollande pour 5 millions de ménages est mise en place dès maintenant pour les contribuables mensualisés. La réduction va jusqu'à 20 % de l'IR. Pour les personnes ayant un revenu fiscal inférieur à 18 500 €, ils bénéficieront d'une réduction d'impôt de 20 %. Un célibataire sans enfant avec un revenu mensuel de 1 700 € par mois voit ses mensualités passer de 95,60 € à 76,50 € par mois. Elles passent de 179,90 € à 143,90 € par mois pour un couple avec deux enfants et un revenu mensuel net de 4 100 €.

Emploi à domicile. Le crédit d'impôt dont bénéficient les personnes employant un salarié à domicile est étendu à tous, notamment les retraités non imposables. Il permet de récupérer 50 % du montant annuel des sommes dépensées par un employeur particulier pour rémunérer son employé.

Crédit d'impôt transition énergétique. Le CITE, qui octroie un allègement fiscal de 30 % pour travaux de rénovation énergétique dans un logement principal, est reconduit et devient cumulable avec l'éco-prêt à taux zéro.



Résultat consultation TRV accord SLO

<i>Syndicat</i>	<i>Nombre de mandats</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>	<i>Mandats exprimés</i>
SYNDICAT CFDT DES TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS DU DEPT DU BAS RHIN	708		708		708
SYNDICAT GENERAL CFDT TRANSPORTS DU HAUT RHIN	280	280			280
SYNDICAT GENERAL CFDT TRANSPORTS DE DORDOGNE	125				0
SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS DE LA GIRONDE CFDT	677				0
SYNDICAT DEPARTEMENTAL CFDT TRANSPORTS EQUIPEMENT DU LOT ET GARONNE	114				0
SYNDICAT DEPARTEMENTAL TRANSPORTS CFDT AUVERGNE	363		363		363
SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS DE BOURGOGNE	769	769			769
SYNDICAT CFDT TRANSPORTS DE BRETAGNE	2080	2080			2080
SYNDICAT DES TRANSPORTS REGIONAL DU CENTRE	710				0
SYNDICAT GENERAL CFDT DES TRANSPORTS DES ARDENNES	234				0
SYNDICAT GENERAL CFDT TRANSPORTS ET EQUIPEMENT DE L AUBE	284	284			284
SYNDICAT GENERAL CFDT TRANSPORTS DE CHALONS MARNE VITRY LE FRANCOIS	237				0
SYNDICAT CFDT DES TRANSPORTS ET EQUIPEMENT DE REIMS	540				0
SYNDICAT GENERAL CFDT TRANSPORTS CHAUMONT & EQUIPEMENT HAUTE MARNE	175				0
SYNDICAT GENERAL TRANSPORTS CFDT DOUBS & HAUTE SAONE	150	150			150
SYNDICAT GENERAL CFDT TRANSPORTS DU JURA	51				0
SYNDICAT GENERAL CFDT CENTRE FRANCILIEN	2126		2126		2126
SYNDICAT GENERAL TRANSPORTS CFDT DES YVELINES	69				0

SYNDICAT GENERAL TRANSPORTS CFDT NORD EST FRANCILIEN	657	657			657
SYNDICAT CFDT GENERAL TRANSPORT DE L'AUDE ET PYRENEES ORIENTALES	208		208		208
SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT DU SECTEUR DE NIM	109				0
SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT DE MONTPELLIER ET ENVIRONS	255				0
SYNDICAT CFDT DES TRANSPORTS DE LORRAINE SUD	632	632			632
SYNDICAT CFDT TRANSPORTS ROUTIERS DE LA MEUSE	37				0
SYNDICAT CFDT DU TRANSPORT DE LA MOSELLE	628	628			628
SYNDICAT CFDT DES TRANSPORTS ROUTIERS DU LIMOUSIN	212	212			212
SYNDICAT REGIONAL DES TRANSPORTS INTERDEPARTEMENTAL. MIDI PYRENEES	345				0
SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT SAMBRE ESCAUT	163				0
SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT FLANDRES COTE D'OPALE	571	571			571
SYNDICAT CFDT TRANSPORTS DE LA METROPOLE LILLOISE	752	752			752
SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS ARTOIS (SGTA) CFDT	989	989			989
SYNDICAT CFDT DES TRANSPORTS DE BASSE NORMANDIE	293	293			293
SYNDICAT CFDT DES TRANSPORTS ROUTIERS DE HAUTE NORMANDIE	788	788			788
SYNDICAT GENERAL TRANSPORTS LOIRE ATLANTIQUE VENDEE	879				0
SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT DE MAINE ET LOIRE	229				0
SYNDICAT GENERAL CFDT TRANSPORTS DE LA SARTHE MAYENNE	312	300		12	312
SYNDICAT CFDT TRANSPORTS DE PICARDIE	954	954			954
SYNDICAT CFDT TRANSPORT POITOU CHARENTES	742	742			742

SYNDICAT GENERAL CFDT TRANSPORTS DES ALPES MARITIMES	216	216			216
SYNDICAT GENERAL CFDT TRANSPORTS ACTIVITES ANNEXES B RH & LIGNE DES ALPES	325				0
SYND GENERAL CFDT TRANSPORTS ET EQUIPEMENT SUD EST LITTORAL	120				0
SYNDICAT GENERAL TRANSPORTS DURANCE ALPILLES	811	811			811
SYNDICAT GENERAL DES TRANSPORTS CFDT DE L AIN	119				0
SYNDICAT CFDT TRANSPORTS DROME MAISON DES SYNDICATS	288	288			288
SYNDICAT CFDT DES TRANSPORTS ROUTE DE L ISERE	215				0
SYNDICAT CFDT DES TRANSPORTS DE LA LOIRE	148	148			148
SYNDICAT GENERAL CFDT TRANSPORTS DU RHONE	1105	1105			1105
SYNDICAT CFDT DES TRANSPORTS DE L'ARC ALPIN	192	192			192
Total syndicat	22983	13184	3405	12	16601

Equipe Animatrice

ARDECHE Renaud	1	1			1
BLAISE Patrick	1	1			1
BONY Jean Yves	1	1			1
BORÉ Yves	1	1			1
BOURGEON Stéphane	1	1			1
COTTAZ Christian	1	1			1
DUBAU Jean Marc	1	1			1
LABELLE Jacky	1	1			1
MORIT Charles	1	1			1
QUIROGA Pascal	1	1			1
ROUAUX Fred	1	1			1
SCHIRM Denis	1	1			1
SIEIRO José	1		1		1
VEAUX Jean Marc	1	1			1

Total EA + Syndicat	22998	13854	3406	12	17272
----------------------------	--------------	--------------	-------------	-----------	--------------

	mandats exprimés	Pour	Contre	Abstention
Résultat final	17272	13854	3406	12
en %	75,10%	80,21%	19,72%	0,07%

Consultation	Accord SLO TRV du 9 février 2017
---------------------	---